

Communiqué

Synthèse des principales décisions de la Commission permanente du 12 juillet 2013

ECONOMIE

Développement économique : 1,5 M€ pour l'aménagement de la zone de Wé

La Communauté de Communes des 3 Cantons a décidé d'aménager une zone d'activités à Wé, comportant 9 parcelles et d'une surface totale cessible de 16,5 ha. La Commune de Carignan participe aussi à l'opération en réalisant un giratoire sur la RD8043 et des travaux de voirie. Soucieux d'accompagner les collectivités dans la réalisation de leurs projets d'aménagement d'offre territoriale, le Conseil général apporte également son soutien : il a décidé d'attribuer à la Communauté de Communes des 3 Cantons une subvention de 600.000 €, ainsi qu'une avance du même montant, remboursable au fur et à mesure de la vente des terrains. Quant à la Commune de Carignan, elle se voit accorder une subvention de 300.000 € pour les aménagements de voirie nécessaires.

Soutenir les PME ardennaises

Dans le cadre de son aide aux investissements d'envergure, le Conseil général a accordé à 3 PME (situées dans les cantons de Givet, Carignan et Signy le Petit) des avances remboursables pour un montant total de 143.000 €. Elles permettront la réalisation de plus de 972.500 € d'investissements, accompagnés de la création de 10 emplois et le maintien de 25 autres.

Par ailleurs, 4 autres (1 artisanale et 3 issues du volet commerce, industrie et services) viennent d'obtenir des avances remboursables pour un montant total de 32.600 €, pour la réalisation de 131.000 € d'investissements, accompagnés de la création de 5 emplois.

Le Conseil général aide aussi les entreprises qui participent à des manifestations commerciales extérieures à la région. 1 PME a ainsi obtenu une subventions de 2.924 €.

Aide au conseil stratégique des entreprises

Depuis 1997, le Conseil général apporte son soutien aux entreprises réalisant le diagnostic « GEODE ». Cette prestation, mise en place par la Banque de France, permet à des entreprises de bénéficier d'une analyse économique et financière très complète, ainsi que d'une analyse prévisionnelle afin de sécuriser les futures décisions orientant durablement l'activité. En 2011, une convention de trois ans a été signée entre la Banque de France et le Conseil général.

Les élus départementaux ont décidé d'attribuer à 5 entreprises ardennaises des subventions allant de 2.400 € à 2.700 €, couvrant 50% du coût de la prestation.

Un diagnostic économique pour les entreprises artisanales

Le « Diagnostic global des entreprises artisanales » est un dispositif que souhaite mettre en place la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour accompagner les artisans dans la mise en œuvre d'actions visant à améliorer leurs parts de marché, leur productivité et leur rentabilité. Les chefs d'entreprise bénéficieront ainsi de diagnostics à moindre coût portant sur des points essentiels, tels que l'organisation de l'entreprise, sa stratégie commerciale, sa maîtrise des coûts...

Dans le contexte de crise financière actuelle, cette action est pertinente pour aider à consolider et fortifier les entreprises artisanales et pour leur permettre d'obtenir de nouvelles parts de marché, maintenir les emplois existants et en générer d'autres. C'est pourquoi le Conseil général a décidé de soutenir cette action de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat grâce à une subvention de 28.950 €.

Soutien à la Jeune Chambre Economique

Cette association créée en 1979 est composée de jeunes décideurs âgés de 18 à 40 ans. Elle a pour vocation l'observation de l'environnement économique afin de donner aux jeunes l'opportunité de développer leurs talents de leaders, la prise de responsabilité sociale, l'esprit d'entreprise et la solidarité nécessaires pour créer des changements positifs.

Parmi les nombreuses opérations qu'elle met en place, l'action *Clin d'œil de mômes* a pour objectif d'offrir l'opportunité aux jeunes Ardennais des écoles primaires de découvrir leur territoire et de le faire connaître à travers un concours photo. Pour cet événement, le Conseil général a apporté son soutien à l'association en lui octroyant une subvention de 500 €.

Développer l'offre touristique dans le département

Le Conseil général poursuit son action volontaire visant à améliorer et à développer l'offre touristique dans le département. Une 5^e répartition de crédits, pour un montant total de 131.910 €, va permettre à 3 projets de voir le jour : une passerelle dans le cadre du développement du tourisme de randonnée dans le Rethélois, ainsi que 2 meublés de tourisme, situés dans les cantons de Rumigny et de Fumay.

Par ailleurs, le Conseil général apporte également son soutien aux PME et aux collectivités qui participent au développement de l'offre touristique : une entreprise du canton d'Asfeld vient ainsi de bénéficier d'une avance de 24.000 € pour la création d'un gîte, tandis qu'une commune et une Communauté de communes viennent d'être aidées, la première à hauteur de 2.982 € pour la rénovation de ses lavoirs, la seconde pour le réaménagement d'un circuit de randonnée, pour un montant de 2.800 €.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Programme de rénovation urbaine : 2 nouvelles opérations financées à Charleville-Mézières et Sedan

Le Conseil général accompagne le programme de rénovation urbaine dans les Ardennes en finançant, à hauteur de 28 M€ au total, les opérations mises en œuvre à Charleville-Mézières, Sedan, Fumay et Revin (démolitions, constructions, travaux de viabilisation, d'aménagement d'espaces publics, commerciaux...). Dans ce cadre, les élus ont approuvé l'octroi de 966.485 € de subventions pour l'aménagement d'espaces commerciaux et artisanaux dans le quartier de la Ronde Couture à Charleville-Mézières et pour l'aménagement d'espaces publics dans le quartier Le Lac à Sedan.

Action volontaire en faveur du logement

Le Conseil général aide les collectivités pour la réhabilitation ou la création de logements locatifs. C'est ainsi le cas pour 8 communes et 1 syndicat d'initiative, qui se partagent 115.000 € de subventions.

Réserves foncières communales ou intercommunales

Le Conseil général aide les communes dans leurs opérations d'acquisition de terrains. A Neufmanil, la municipalité souhaite acheter une parcelle de 10 ha en vue de la création d'infrastructures et d'animations de loisirs ; elle peut compter sur une subvention du Conseil général de 78.750 €. A Attigny, c'est pour la construction d'un lotissement que la mairie envisage d'acquérir une surface de 3,4 ha. Là encore, le Conseil général est à ses côtés, via une subvention de 88.773 €.

Actions en faveur de l'eau potable

En 2013, le Conseil général a prévu de consacrer 500.000 € pour aider les collectivités à financer leurs projets d'opérations structurantes et amélioration des réseaux et installations d'eau potable. 6 demandes émanant de communes ou de syndicats intercommunaux viennent d'être instruites ; la participation du Conseil général se monte à 15.936 €.

SOLIDARITES

Le Conseil général solidaire avec les associations

Dans le cadre de son action volontaire en faveur des structures à caractère social, le Conseil général a voté l'octroi de subventions à 2 associations pour leur fonctionnement : Le Trait d'Union à Charleville-Mézières, dont les actions se concentrent surtout autour de la médiation familiale et d'un espace-rencontre proposant un lieu d'accueil parents-enfants, ainsi que l'ADAAFA, association départementale d'aide aux assistants familiaux ardennais. Les aides du Conseil général représentent un montant global de 5.000 €.

EDUCATION

12.000 € pour mieux encadrer la scolarité des élèves handicapés

Depuis le 23 novembre 2007, le Conseil général a signé un partenariat avec la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) afin de financer dans les collèges ardennais la prise en charge des frais de fonctionnement des enseignants référents. Ces derniers sont les interlocuteurs premiers et privilégiés des parents, des élèves handicapés et des différents acteurs.

La Commission permanente a ainsi décidé d'attribuer une dotation globale de 12.000 €, répartie entre 8 établissements scolaires : Léo Lagrange et Rimbaud à Charleville-Mézières, Le Lac à Sedan, Sorbon à Rethel, George Sand à Revin, Rimogne, Nouvion sur Meuse et Vouziers.

Des actions d'éducation à la sexualité en milieu scolaire

L'éducation à la sexualité des publics scolaires est assurée conjointement par les conseillères conjugales et familiales du Conseil général et le personnel de chaque établissement. Afin de définir le cadre de leurs interventions, l'Assemblée Départementale a signé une convention de partenariat avec la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale. Outre le fait de participer à la complémentarité des actions éducatives, cette convention va permettre la réalisation de nombreuses séances d'information et d'éducation à la sexualité à destination des jeunes Ardennais.

Aides exceptionnelles de scolarité

Conscient des difficultés rencontrées par certaines familles sur le plan financier, le Conseil général aide volontairement dans leur poursuite d'études les étudiants dont les revenus sont modestes. 3 d'entre eux viennent de se voir attribuer des aides pour un montant total de 2.314 €.

Participation au financement des classes vertes

Pour 2013, le Conseil général a décidé de poursuivre son aide aux frais de fonctionnement des classes vertes supportés par les établissements scolaires dont les élèves participent à des séjours dans les centres et fermes pédagogiques du département. L'Assemblée Départementale a fixé le taux d'aide pour les élèves de l'enseignement primaire à 4 € par élève et par jour et un forfait de 15 € pour tout séjour d'une durée supérieure à 3 jours.

Plusieurs écoles maternelles et primaires du département viennent ainsi de bénéficier de 6.177 € au total de subventions pour des séjours réalisés au Parc Argonne Découverte, à la Maison de la Nature, à la Ferme pédagogique de Liart et au Centre de loisirs de Moraypré.

CULTURE ET PATRIMOINE

Des aides pour protéger le patrimoine

Depuis plusieurs années déjà, le Conseil général mène une politique volontaire en matière de protection du patrimoine. Une deuxième répartition d'un montant total de 359.298 € va permettre à 22 communes ou Communautés de communes de restaurer des bâtiments religieux ou historiques.

Redynamisation de l'historium du château fort de Sedan

Au mois de juin, un deuxième circuit de visite a été inauguré. Il complète le premier, qui datait de 1995. En plus de la découverte du château grâce au circuit *1.000 ans d'histoire*, les visiteurs peuvent désormais, via le circuit *Sedan, une Principauté*, découvrir la vie quotidienne des princes, notamment grâce à la reconstitution de scènes historiques avec des personnages en cire.

Le coût total de ce projet se monte à près de 920.000 €. Dans le cadre de sa politique d'aide à l'équipement culturel en faveur des communes, le Conseil général participe à son financement à hauteur de 253.531 €.

244.000 € pour l'association « Espace Théâtre Louis Juvet » de Rethel

L'Assemblée Départementale s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique de conventionnement en direction des associations œuvrant dans le domaine culturel, afin de les conforter dans la pérennisation de leurs actions. Dans ce cadre, la Commission permanente vient d'accorder une subvention de 244.000 € pour la période 2013-2016 au bénéfice de l'Espace Théâtre Louis Juvet situé à Rethel, qui constitue un pôle de référence dans le domaine du spectacle vivant au sein du département des Ardennes et de la région Champagne-Ardenne.

45.950 € pour soutenir les manifestations culturelles

Le Conseil général continue de soutenir les organisateurs d'événements culturels qui animent le territoire ardennais tout au long de l'année. Il consacre en 2013 un budget de 500.000 € à ces fins.

Lors de cette session, la Commission permanente a décidé d'attribuer des aides pour un montant total de 49.950 € pour la réalisation de 10 manifestations culturelles dans le département, dont la 9^{ème} édition du Cabaret Vert.

Archéologie : signature d'une convention de partenariat scientifique avec Reims Métropole, le Conseil général de l'Aisne et Metz Métropole

La Cellule Archéologique du Conseil général réalise des diagnostics et des fouilles préventives sur l'ensemble du département. Elle a également vocation à assurer la diffusion et la valorisation du patrimoine archéologique ardennais.

La convention de partenariat pour la réalisation de fouilles archéologiques signée entre les différentes parties va permettre une véritable collaboration scientifique. Celle-ci favorisera à la fois une meilleure connaissance du passé des territoires concernés et la mise en place d'actions concertées en matière de valorisation qui profiteront ainsi à un plus large public.

Entretenir le devoir de mémoire

Le Conseil général contribue à perpétuer le souvenir et la mémoire des dramatiques événements qui ont touché notre territoire et notre pays. Afin de participer au bon déroulement des cérémonies liées au devoir de mémoire et de soutenir l'action des différentes associations ou collectivités engagées dans cette démarche, il a attribué à 5 d'entre elles des subventions pour un montant total de 3.190 €.

SPORT

Soutien aux manifestations sportives

Dans le cadre de sa politique volontaire en faveur du sport, le Conseil général poursuit son engagement auprès des associations organisant des manifestations sportives, et notamment celles ayant un rayonnement départemental. 6 d'entre elles viennent ainsi de se voir attribuer des subventions pour un montant total de 3.650 €.

Aides aux formations BAFA, BAFD et BNSSA

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) est le diplôme requis pour l'encadrement des enfants en centres de loisirs et en centres de vacances ; le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) est nécessaire pour l'encadrement de ces centres, tandis que le Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) est obligatoire pour la surveillance des baignades sur les plages, lacs ou piscines.

Le Conseil général a volontairement décidé d'apporter son soutien aux Ardennais qui souhaitent suivre l'une de ces formations ; il a ainsi décidé d'octroyer des aides à 39 jeunes pour un montant total de 4.320 €.

DIVERS

Recettes provenant du produit des amendes relatives à la circulation routière

Pour l'année 2013, l'Etat a versé au Conseil général des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière. 331.370 € vont ainsi permettre de financer 43 opérations de sécurité routière à travers tout le département.

Soutien à l'Association départementale des radioamateurs au service de la sécurité civile des Ardennes

L'ADRASEC des Ardennes est une structure regroupant une trentaine de radioamateurs et de radio-écouters possédant un certificat d'opérateur. Ils sont placés sous les ordres du Préfet pour rechercher les aéronefs en détresse et interviennent pour mettre en œuvre et exploiter des réseaux radio spécialisés et indépendants. L'ADRASEC met également ses compétences à disposition du Conseil général et intègre les moyens radio de ce dernier, notamment au sein du Centre Opérationnel Départemental de la Préfecture des Ardennes. En cas de crise majeure, lorsque plus aucun réseau ne fonctionne, l'association met en œuvre, dans la mesure du possible, tous les moyens pour assurer la continuité des communications entre les services opérationnels qui gèrent cette crise. L'ADRASEC bénéficie ainsi d'une subvention annuelle de fonctionnement de 500 €.